FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SUGANATE 160 DRY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SUGANATE 160 DRY

Numéro du produit 63830

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Tensioactif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 63830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

SUGANATE 160 DRY

3.2. Mélanges

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS		**> 60%**
Numéro CAS: 742087-49-6	Numéro CE: 664-492-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119991990-22-XXXX

Classification
Non Classé

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA		**15 - 40%**
Numéro CAS: 112926-00-8	Numéro CE: 231-545-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119379499-16-XXXX

Classification
Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Protection des secouristes Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

SUGANATE 160 DRY

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Agents chimiques en poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée, brouillard ou brume.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter la formation et la dispersion de poussières.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Approcher le déversement contre le vent. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Approcher le déversement contre le vent. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SUGANATE 160 DRY

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 49°C. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m³

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA (CAS: 112926-00-8)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.6 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

SUGANATE 160 DRY

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P3. EN 136/140/141/145/143/149 S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Légère.
pH	pH (solution diluée): 6 - 8 @ 10% H2O
Densité relative	1.133
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la formation et la dispersion de poussières. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Conserver à une température ne dépassant pas 49°C.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de soufre (SOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

SUGANATE 160 DRY

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	49.911,1

Inhalation	Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
Contact oculaire	Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

Informations toxicologiques sur les composants

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	DL_{50} > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l)	2,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	2,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant. Lapin Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant. Lapin Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

SUGANATE 160 DRY

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Rougeurs.

Dangers chroniques et aigus pour la santé L'inhalation fréquente de poussières sur une longue période augmente le risque de développement de maladies pulmonaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

SUGANATE 160 DRY

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson NOEC, 4 jours: >10000 ppm, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
NOEC, 96 heures: >10000 ppm, Poisson d'eau douce
CL_{50}, 96 hours: > 10000 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques NOEC, 24 heures: >1000 ppm, Daphnia magna
CE_{50}, 24 hours: > 1000 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable. FBC: 0,

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

SUGANATE 160 DRY

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16-ALKYL GLYCOSIDES, 2-HYDROXY-3-SULFOPROPYL ETHERS, SODIUM SALTS

Autres effets néfastes Indéterminé.

SYNTHETIC AMORPHOUS SILICA

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

SUGANATE 160 DRY

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

SUGANATE 160 DRY

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. Kow: Coefficient de partage octanol-eau. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978. cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë. FBC: Facteur de bioconcentration. DBO: Demande biochimique en oxygène. CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé. LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. LOEC: Concentration efficace la plus faible observée. DMEL: Dose dérivée avec effet minimum. LE50: limite d'exposition 50 hPa: Hektopaskal LL50: Lethal Chargement cinquante OCDE: Organisation de coopération et de développement économique POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP Stations d'épuration COV: Composés organiques volatils
Sigles et abbréviations utilisés dans la classification	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Date de révision	06-05-22
Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	63830
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	J Spenceley

SUGANATE 160 DRY

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.